



Bulletin du 22 décembre 2004



Du nouveau dans le développement des marchés ... un programme de récupération et de recyclage des tuiles de plafond

Après l'avoir introduit avec succès dans d'autres provinces canadiennes et certains états américains, voilà maintenant que la société Armstrong s'apprête à lancer son programme de récupération et de recyclage des tuiles de plafond au Québec. Une fois récupérées, ces tuiles seront déchiquetées et réintroduites dans la fabrication de nouvelles tuiles.

Le programme permettra à tous les propriétaires et gestionnaires d'immeubles de trouver un débouché pour les tuiles de plafond générées lors des travaux d'entretien et de rénovation des immeubles, privés ou publics. Il visera tous les projets qui généreront des quantités minimales (à convenir sous peu) et toutes les marques de tuiles, qu'elles soient fabriquées ou non par Armstrong.

Pour y avoir accès, les gestionnaires pourront s'informer auprès de leurs fournisseurs et distributeurs Armstrong, lesquels devront dans un premier temps se rendre sur place pour vérifier si les tuiles sont acceptables. On exclura, par exemple, les tuiles contenant de l'amiante. Le programme sera gratuit ou à coûts réduits, selon le cas.

Chaque année, plus de 6 000 tonnes de cette matière résiduelle est éliminée, ce qui représente plus de 20 millions de pieds carrés de surface de plafond!

RECYC-QUÉBEC salue l'arrivée prochaine de ce programme qui démontre la responsabilité de l'entreprise à l'égard des produits qu'elle met en marché. Surveillez les prochains numéros du RECYC-INFO, nous vous tiendrons informés des développements de ce programme de récupération digne de mention.